

La situation dans le domaine des places d'apprentissage dans le canton de Berne

Conférence de presse du 20.06.2011

*M. Bernhard Pulver, président du gouvernement,
Directeur de l'instruction publique du canton de Berne*

Ces dernières années, la situation dans le domaine des places d'apprentissage a **profondément changé** dans le canton de Berne : après la crise connue par les apprenti-e-s dans les années 90, ce sont désormais les entreprises qui ont du mal à trouver des jeunes intéressés par leurs places d'apprentissage et présentant un profil adéquat. Le marché des places d'apprentissage s'est visiblement détendu.

Le 1^{er} juin, nous avons demandé à l'ensemble des élèves arrivés en fin de 9^e ou de solution transitoire ce qu'ils prévoyaient pour la suite (voir graphique 1). Nous avons ainsi constaté que la tendance des deux dernières années se confirme. Au 1^{er} juin, dans le canton de Berne, seuls 742 jeunes germanophones et 79 jeunes francophones, soit 227 jeunes de moins qu'il y a cinq ans (- 20 %), cherchaient encore une solu-

tion de raccordement, que ce soit une place d'apprentissage ou une école faisant suite à l'école obligatoire. Il ressort de cette enquête que :

- **les jeunes qui ont de bons résultats scolaires** et un projet professionnel clair trouvent leur voie, que ce soit dans la formation professionnelle ou dans l'enseignement secondaire du 2^e degré ;
- **les jeunes qui ont un projet mal défini**, des difficultés scolaires, un soutien insuffisant de la part de leurs parents ou des problèmes de démotivation ont toujours du mal à trouver une place adéquate.

Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage reflète également un apaisement de la situation. En effet, bien que le nombre d'élèves en fin de scolarité obligatoire dans le canton de Berne soit en baisse, jamais autant de **nouveaux contrats d'apprentissage n'ont été signés** que l'an dernier et cette année (voir graphique 2). Etonnamment, la crise économi-

que n'a pas eu d'impact négatif sur l'offre de places d'apprentissage.

Le nombre de **places d'apprentissage à pourvoir** atteint lui aussi un niveau inégalé : fin mai, on en comptait plus de 800, alors que toutes les places d'apprentissage ne sont pas annoncées sur la bourse en ligne qui leur est dédiée.

Il y reste beaucoup de places d'apprentissage à pourvoir, en particulier dans :

- le commerce de détail,
- l'hôtellerie et la restauration,
- l'agroalimentaire,
- le bâtiment (gros-œuvre et second-œuvre).

Nous avons également plus de 20 places d'apprentissage de **mécanicien/ne polyvalent/e** à pourvoir, un métier technique offrant d'excellentes perspectives d'avenir.

En revanche, les places d'apprentissage d'employé/e de commerce ou dans le secteur de la **santé** sont toujours très **recherchées**.

Le canton de Berne possède tout un **arsenal de mesures** destinées aux jeunes arrivés en fin de scolarité obligatoire afin qu'ils puissent trouver une solution de raccordement aussi bonne que possible. D'ailleurs, **plus de 95 %** d'entre eux décrochent un diplôme de l'enseignement secondaire du 2^e degré.

Notre but est d'offrir une perspective aux **5 % restants**, si ce n'est dans la formation professionnelle du moins sur le marché du travail. C'est un défi de taille. Permettez-moi de vous rappeler brièvement les mesures que nous avons mises en place.

Le choix professionnel à l'école obligatoire

L'orientation professionnelle et les établissements de la scolarité obligatoire ont mis au point une stratégie globale pour optimiser la **préparation au choix professionnel**.

- L'orientation professionnelle est présente dans les écoles pour des entretiens succincts.
- Des bilans sont faits avec les élèves, en impliquant les parents.
- Dans chaque région, un centre d'orientation professionnelle peut fournir des informations et des conseils plus poussés.

La préparation au choix professionnel donne lieu à une concertation très étroite avec les entreprises locales.

Nos services d'orientation professionnelle veillent aussi à ce que les jeunes **aient un projet professionnel qui ne soit pas trop restrictif**. Il arrive que le deuxième ou le troisième choix soient également de bons choix. J'en appelle donc à tous les jeunes qui cherchent encore une place d'apprentissage : il n'est pas trop tard ! Prenez contact avec le centre d'orientation, intéressez-vous à des métiers apparentés à celui que vous avez envie d'exercer.

Le deuxième choix est souvent une porte d'accès au métier dont on rêve. Notre système de formation offre une telle flexibilité et une telle perméabilité qu'il permet d'évoluer tout au long de la vie.

Renforcement des écoles générales et de la 9^e année scolaire

Un constat nous attriste cependant : les **élèves de l'enseignement général** sont souvent **défavorisés** dans les choix professionnels – et la 9^e année est insuffisamment mise à profit.

- Nous voulons donc renforcer l'enseignement général en mettant en place des leçons supplémentaires.
- En 9^e, nous voulons donner davantage de marge de manœuvre au corps enseignant afin que les jeunes qui ont déjà choisi un métier et conclu un contrat d'apprentissage puissent faire des progrès scolaires ciblés.

Je salue également le projet de l'Union suisse des arts et métiers, mené en collaboration avec la CDIP, qui vise à améliorer la transparence des profils d'exigences des différentes professions.

Une offre de solutions transitoires bien développée

Le canton de Berne a une **offre de solutions transitoires** particulièrement **bien développée**. Un cinquième environ des élèves en fin de scolarité obligatoire optent pour une solution transitoire, soit parce qu'ils n'ont pas trouvé de place d'apprentissage dans le métier de leur choix, soit parce qu'ils veulent améliorer leurs résultats scolaires.

Nous maintiendrons cette offre, mais **en l'adaptant encore mieux aux besoins actuels**.

Les années scolaires de préparation professionnelle seront axées encore plus sur la **préparation des jeunes à des métiers techniques exigeants**, comme par exemple mécani-

cient/ne polyvalent/e, constructeur/trice ou encore informaticien/ne.

D'autre part, les solutions transitoires s'adresseront en particulier aux **jeunes qui en ont besoin pour réussir**. Il importe de développer des offres spécifiques pour les jeunes ayant des faiblesses dans leurs apprentissages, présentant des déficits sociaux ou issus de l'immigration. Je pense que nous devons accompagner les jeunes le plus longtemps possible en leur proposant des formations, au lieu de les lâcher trop tôt sur les rails du chômage. Nous allons donc améliorer la coordination entre les solutions transitoires dans ce domaine.

Case management

Les jeunes ayant des **difficultés multiples**, à l'entrée dans la vie professionnelle ou pendant l'apprentissage, peuvent bénéficier d'un suivi par le case management dès la 7^e année.

Le case management est rattaché à l'orientation professionnelle. Nos collaboratrices et collaborateurs déterminent les mesures les mieux

adaptées à chaque cas, qu'il s'agisse d'une solution transitoire ou d'un coaching.

Plus de deux ans après le lancement du case management, nous en voyons les **premiers fruits**. Les jeunes qui consultent sont essentiellement des élèves de l'école générale ou des apprentis dont le contrat a été résilié. Au cours des deux premières années, 529 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement, dont 30 % environ étaient étrangers ; 180 sont allés au bout de la démarche de case management. Souvent, il s'agit non seulement d'accompagner les jeunes, mais aussi de rassurer les entreprises pour qu'elles donnent sa chance à un apprenti.

Promotion des places d'apprentissage

Comme évoqué en introduction, il y a suffisamment de places d'apprentissage, mais **pas nécessairement là où les jeunes souhaitent aller**. C'est pourquoi nous développons depuis quelques années une activité de promotion des places d'apprentissage, en étroite collaboration

avec les milieux économiques ainsi qu'avec la Fondation Speranza.

Aujourd'hui, nous soutenons les **associations professionnelles** dans leurs actions de promotion spécifique, comme par exemple Swissmechanic et Swissmem, qui s'unissent pour faire la promotion des métiers techniques lors du Salon bernois de la formation (BAM).

Nous poursuivons en outre nos efforts pour la mise en place de **formations professionnelles de deux ans sanctionnées par une attestation fédérale (AFP)**. C'est ainsi que les deux OrTra santé-social proposeront, à la rentrée prochaine, 60 places d'apprentissage environ pour la nouvelle formation en deux ans d'assistant/e santé-social.

Etroite collaboration avec l'économie

Dans tous nos projets, nous travaillons en très étroite collaboration avec nos partenaires du monde du travail. Il s'agit là d'un facteur clé de

notre réussite si nous comparons notre système éducatif à celui d'autres pays.

Nous avons plusieurs projets communs avec PME Bernoises ainsi qu'avec avec les associations régionales des arts et métiers, la Fondation Speranza et d'autres institutions privées. L'avantage de ces institutions est qu'elles nous permettent de travailler au plus près de l'économie et de connaître ses besoins.

Voilà comment nous mobilisons nos forces de manière optimale afin de créer une situation gagnant-gagnant pour l'avenir de notre jeune génération. L'intérêt de cette démarche est multiple :

- elle permet de disposer de ressources humaines qualifiées en quantité suffisante ;
- elle permet de minimiser les coûts sociaux induits ; et
- elle permet de maintenir la paix sociale.